

**Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du
Conseil sur la dimension sociale d'une Europe durable pour la jeunesse**

(2023/C 185/06)

LE CONSEIL ET LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES, RÉUNIS AU SEIN DU CONSEIL,

RAPPELANT CE QUI SUIVIT:

1. les objectifs pour la jeunesse européenne #3 et #10 annexés à la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse, intitulés «Sociétés inclusives» et «Une Europe verte durable», visent à «rendre possible et assurer l'inclusion de tous les jeunes dans la société» et à «parvenir à une société dans laquelle tous les jeunes sont écologiquement actifs, sensibilisés et capables de faire la différence dans leur vie quotidienne»⁽¹⁾;
2. les jeunes sont de puissants vecteurs⁽²⁾ de changement et d'innovation et des partenaires essentiels dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres accords et instruments multilatéraux, y compris l'accord de Paris sur le changement climatique⁽³⁾ et le pacte vert pour l'Europe⁽⁴⁾. En outre, le principe selon lequel personne ne sera laissé de côté est réaffirmé dans le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les Nations unies⁽⁵⁾. Conformément à la convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, chaque enfant a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant⁽⁶⁾. Les jeunes ont le droit de participer de manière effective à l'élaboration, à la mise en œuvre, au contrôle, à l'évaluation et au suivi des politiques qui les concernent et touchent l'ensemble de la société⁽⁷⁾;
3. le constat selon lequel le dialogue et la responsabilité intergénérationnels constituent la pierre angulaire d'une élaboration judicieuse des politiques⁽⁸⁾, la reconnaissance du rôle crucial des jeunes dans l'action en faveur de l'environnement et l'importance que revêt la mise en évidence des progrès accomplis dans la promotion d'une participation effective des jeunes⁽⁹⁾;
4. l'Année européenne de la jeunesse 2022⁽¹⁰⁾ a donné une impulsion pour conférer aux jeunes les moyens d'agir et les aider, y compris les jeunes ayant moins de perspectives, à acquérir des connaissances et des compétences utiles pour devenir des citoyens actifs et engagés et des acteurs du changement. Lors de la conférence de clôture de l'Année européenne de la jeunesse intitulée «Revendiquer l'avenir», tenue le 6 décembre 2022, les décideurs politiques et les acteurs du monde de la jeunesse ont réaffirmé leur engagement commun à intégrer la dimension de la jeunesse dans l'élaboration des politiques et à accroître leur participation aux processus qui régissent cette élaboration. Des appels ont également été lancés pour qu'une attention accrue soit accordée aux soins de santé préventifs, à la lutte contre les problèmes de santé mentale et la solitude, ainsi qu'à une plus large participation aux activités sportives organisées;

⁽¹⁾ Annexe 3 de la résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027, JO C 456 du 18.12.2018, p. 1.

⁽²⁾ Conclusions du Conseil intitulées «Une approche globale en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 - Reconstruire en mieux après la crise de la COVID-19» (doc. 9850/21).

⁽³⁾ Nations unies, Accord de Paris, 2015.

⁽⁴⁾ Communication de la Commission intitulée «Le pacte vert pour l'Europe», COM(2019) 640 final.

⁽⁵⁾ Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030; Assemblée générale des Nations unies, A/RES/70/1.

⁽⁶⁾ Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant. Résolution 44/25 de l'Assemblée générale des Nations unies.

⁽⁷⁾ Conclusions du Conseil sur la préservation et la création d'espaces civiques pour les jeunes facilitant une participation effective de la jeunesse (JO C 501 I, 13.12.2021, p. 19).

⁽⁸⁾ Conclusions du Conseil sur la promotion de la dimension intergénérationnelle dans le domaine de la jeunesse afin de favoriser le dialogue et la cohésion sociale (JO C 495, 29.12.2022, p. 56).

⁽⁹⁾ Stockholm + 50, The Global Youth Policy Paper: Third Official Version (Stockholm + 50, document d'orientation de la jeunesse mondiale, troisième version officielle) mai 2022.

⁽¹⁰⁾ Décision (UE) 2021/2316 du Parlement européen et du Conseil du 22 décembre 2021 relative à l'Année européenne de la jeunesse (2022), JO L 462 du 28.12.2021, p. 1.

CONSCIENTS DE CE QUI SUIT:

5. la prise en compte de la dimension sociale du développement durable ⁽¹¹⁾ constitue un aspect essentiel de l'autonomisation des groupes vulnérables de la société. Les questions de développement durable sont intersectionnelles. L'exclusion socioéconomique et l'exclusion démocratique vont de pair, ce qui a des incidences sur la mesure dans laquelle les jeunes sont susceptibles de s'engager dans des actions en faveur du développement durable. Pour parvenir à un développement équitable, durable et inclusif par des processus démocratiques, il convient de prendre en considération toutes les perspectives et toutes les opinions, grâce aux principes que sont la liberté d'expression et la liberté de la presse et suivant des processus inclusifs à tous les niveaux;
6. le groupe que désigne le terme «jeunesse» se compose d'une multitude d'identités, dont les capacités, les besoins, les volontés, les ressources et les intérêts diffèrent; il est confronté à de multiples défis et possibilités, et est issu de milieux éducatifs, culturels, géographiques, économiques et sociaux variés. Ces différences ont une incidence sur leurs intérêts, leurs possibilités et leur capacité à mener des actions en faveur du développement durable et de l'environnement;
7. des facteurs tels que les différences de densité de population et de structure démographique, c'est-à-dire celles qui existent entre zones urbaines, rurales et éloignées, périphériques, moins développées et régions ultrapériphériques, ont également une incidence sur l'accessibilité et la disponibilité d'infrastructures durables pour les jeunes;
8. la pandémie de COVID-19, la crise énergétique déclenchée par la guerre d'agression menée par la Fédération de Russie contre l'Ukraine et la crise climatique ont mis en lumière les inégalités dans nos sociétés, les crises ayant touché les groupes de jeunes différemment, et certains groupes de manière disproportionnée. L'inégalité d'accès aux droits de l'homme pour les jeunes ayant moins de perspectives, tels que l'accès à l'éducation et aux soins de santé, est devenue encore plus patente au cours de ces crises. Les conditions préalables, telles que la santé mentale et physique, les conditions de vie et de logement, l'accès à l'apprentissage formel, non formel et informel, les perspectives d'emploi et les activités de loisirs sont d'une importance cruciale pour la résilience des jeunes et pour les possibilités qui leur sont offertes de vivre de manière durable;
9. la démocratie et les droits de l'homme sont indivisibles en ce qui concerne le développement durable, le changement climatique ayant une incidence disproportionnée sur les groupes marginalisés en situation de vulnérabilité. Les personnes ayant le moins de ressources ont le plus de difficultés à s'adapter aux changements climatiques ⁽¹²⁾ et les personnes exposées au risque de pauvreté sont plus susceptibles d'être confrontées à un risque plus élevé d'exposition à la pollution et aux problèmes environnementaux ⁽¹³⁾. En outre, les jeunes qui, de différentes façons, sont tributaires des ressources naturelles pour travailler, vivre ou suivre leurs traditions culturelles peuvent pâtir du changement climatique d'une manière qui met en péril leur pouvoir de façonner leur propre existence ⁽¹⁴⁾;

CONSIDÈRENT CE QUI SUIT:

10. tous les jeunes devraient avoir de bonnes conditions de vie, de bonnes perspectives d'emploi, le pouvoir de façonner leur existence et d'influer sur l'élaboration des politiques et le développement de la société. Les jeunes constituent l'un des atouts de nos sociétés, tout en étant titulaires de droits individuels et acteurs du changement ⁽¹⁵⁾;
11. les connaissances, les perspectives et les expériences des jeunes contribuent à des décisions politiques plus volontaristes et constituent des ressources précieuses dans le processus démocratique; La politique en faveur de la jeunesse devrait adopter une double approche en élaborant et en établissant des initiatives directement avec, pour et par les jeunes, grâce à une participation active et effective de ces derniers, et en intégrant la politique de la jeunesse dans tous les domaines d'action;

⁽¹¹⁾ Pour une définition de l'expression «dimension sociale du développement durable», voir l'annexe II de l'annexe.

⁽¹²⁾ Nations unies, Rapport mondial sur la jeunesse (2020).

⁽¹³⁾ Eurostat, Indicateurs de la qualité de vie - environnement naturel et cadre de vie, 2022.

⁽¹⁴⁾ Communication de la Commission intitulée «Bâtir une Europe résiliente - la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'adaptation au changement climatique», COM (2021) 82 final.

⁽¹⁵⁾ Conclusions du Conseil intitulées «Favoriser l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs du changement en faveur de la protection de l'environnement» (JO C 159, 12.4.2022, p. 9).

12. la politique de l'UE en faveur de la jeunesse, y compris le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, devrait contribuer à la création d'une société pour toutes les générations, actuelles et à venir, au sein de laquelle les principaux défis liés aux questions sociales telles que la pauvreté, la solitude involontaire ⁽¹⁶⁾, la santé mentale, le développement durable et le changement climatique soient examinés et résolus, sans que la situation globale n'en pâtisse;
13. il est nécessaire de renforcer l'inclusion sociale de tous les jeunes afin de favoriser la compréhension des défis mondiaux interconnectés auxquels la planète est confrontée et d'aider les jeunes à acquérir les connaissances, les aptitudes et les compétences nécessaires pour vivre plus durablement et contribuer à la fois individuellement et collectivement à une société plus durable. Les programmes de l'UE en faveur de la jeunesse Erasmus + et le corps européen de solidarité, ainsi que d'autres programmes et activités européens et nationaux de volontariat ou de services civiques, lorsqu'ils existent, ainsi que les initiatives de participation civique, peuvent être des outils utiles à cette fin;
14. tous les jeunes devraient avoir accès à des informations et des données vérifiées fondées sur des données probantes, établies d'une manière accessible et adaptée aux jeunes et dans plusieurs langues, afin que tous les jeunes puissent assimiler les informations, adopter un comportement durable et se forger un rôle en tant qu'acteurs du changement et en tant que citoyens informés;

INSISTENT SUR CE QUI SUIT:

15. la nature mondiale des défis tels que la pandémie de COVID-19, le changement climatique et la perte de biodiversité exigent une coopération aussi large que possible, à tous les niveaux, préservant une participation utile et effective des jeunes;
16. la nécessité d'associer davantage les jeunes aux politiques de développement durable à tous les niveaux afin de tirer parti du potentiel et de la créativité des jeunes, eu égard au fait que l'investissement dans les jeunes constitue un puissant levier pour un avenir durable. La nécessité d'un dialogue sur les questions éthiques et sociales liées au développement durable, tant chez les jeunes qu'entre les générations au sein de la société, au moyen, par exemple, d'un dialogue intergénérationnel, est essentielle pour nourrir l'espoir et induire la compréhension et le respect des différentes perspectives et réalités;
17. de nombreux jeunes en Europe sont sensibilisés et mobilisés pour ce qui concerne leurs préoccupations en matière de durabilité et d'environnement. Dans le même temps, il y a des jeunes qui ne s'investissent pas dans les enjeux sociétaux. Le niveau de mobilisation et d'investissement varie d'un jeune à l'autre, en fonction de différents facteurs tels que, par exemple, l'accès à l'information, le parcours éducatif, le statut socioéconomique ou la situation géographique. Différents groupes de jeunes ont besoin de différents types d'encouragement et de soutien pour participer au développement de la société. Il est donc nécessaire d'adopter une approche globale et d'élaborer des actions inclusives et participatives lorsqu'il s'agit de traiter des questions telles que le développement durable, les droits de l'homme, l'égalité de genre, l'égalité des chances, la justice sociale et le changement climatique;
18. les organisations de jeunesse, l'animation socioéducative et d'autres activités d'apprentissage non formel et informel sont importantes pour fournir des informations et un soutien aux jeunes qui ne font pas partie des structures formelles, et elles sont souvent complémentaires des services fournis par les pouvoirs publics à tous les niveaux;

APPELLENT L'ATTENTION SUR:

19. le message des participants à la conférence de l'UE sur la jeunesse de mars 2023 quant à l'importance qu'il y a à fournir aux jeunes des informations fiables, accessibles et conviviales et un accès à l'enseignement tant formel que non formel sur la durabilité et le changement climatique; appellent également l'attention sur le message des participants quant à l'importance qu'il y a à utiliser des approches intergénérationnelles et interdisciplinaires pour donner aux jeunes les moyens d'agir en leur fournissant les informations, les connaissances et les outils nécessaires concernant la manière de participer à des pratiques durables et inclusives;

⁽¹⁶⁾ Pour une définition du terme «solitude», voir l'annexe II de l'annexe.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES, AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, À:

20. mettre en place des structures ⁽¹⁷⁾ et des possibilités de gouvernance accessibles, durables et multiniveaux pour les organisations de jeunesse et les jeunes, y compris les groupes de jeunes sous-représentés, conformément aux bonnes pratiques existantes, par exemple le code de bonnes pratiques du Conseil de l'Europe pour la participation civile au processus décisionnel ⁽¹⁸⁾, afin de permettre une participation effective et de faciliter la mise en place de mécanismes accessibles permettant d'assurer un retour d'information et de procéder à une évaluation de ces processus.
21. promouvoir, de manière non formelle, des possibilités de formation permettant aux animateurs socioéducatifs de développer les connaissances, aptitudes et compétences nécessaires pour aborder les questions d'inclusion sociale et de développement durable dans leurs pratiques;
22. encourager la mise en place de possibilités de formation et d'apprentissage professionnel pour les éducateurs ⁽¹⁹⁾, y compris les animateurs socioéducatifs, afin de mieux informer et éduquer tous les jeunes en matière de développement durable ainsi que de leur donner des moyens d'action à cet égard, pour qu'ils aient la possibilité de faire des choix éclairés et durables dans la vie quotidienne et qu'ils soient associés aux processus décisionnels;
23. accorder la priorité à la santé mentale et au bien-être des jeunes, notamment en reconnaissant que les problèmes de santé mentale constituent l'un des principaux problèmes de santé auxquels ceux-ci sont confrontés ⁽²⁰⁾, en renforçant la promotion de la santé mentale fondée sur le savoir, l'éducation en matière de santé mentale et les efforts de prévention dans différents contextes grâce à des approches transsectorielles et en promouvant et en favorisant un accès équitable à des services de santé de qualité qui soient intégrés, sûrs et centrés sur les personnes, afin d'améliorer la santé, le bien-être et la qualité de vie des jeunes, et d'accroître ainsi la solidité et la résilience de la société dans son ensemble;
24. envisager d'appliquer une approche de la jeunesse fondée sur les droits ⁽²¹⁾ aux politiques en faveur d'infrastructures durables, en particulier en ce qui concerne les transports publics et le logement abordables et accessibles, afin de proposer des options durables et écologiques à tous les jeunes.

INVITENT LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION EUROPÉENNE, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS ET AUX NIVEAUX APPROPRIÉS, À:

25. tenir compte des résultats du 9^e cycle du dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse dans la conception et la mise en œuvre des futures politiques ayant trait à l'inclusion sociale et au développement durable;
26. garantir l'accès de tous les jeunes à leurs droits, conformément aux déclarations et conventions internationales, en intégrant une approche de la jeunesse fondée sur les droits dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures qui ont une incidence sur les jeunes à tous les niveaux. Il est important de permettre aux décideurs de disposer des compétences nécessaires et d'avoir accès aux outils appropriés pour mettre en place des processus décisionnels inclusifs et participatifs;
27. continuer à soutenir les activités de recherche et d'analyse, en utilisant des outils existants tels que le wiki pour les jeunes ⁽²²⁾, et collecter des données ventilées sur le lien qui existe entre l'exclusion sociale et le changement climatique, d'une part, et la santé mentale, le bien-être et les conditions de vie des jeunes, d'autre part, en gardant à l'esprit que de nouveaux indicateurs et mécanismes de suivi pourraient s'avérer nécessaires pour mesurer l'impact de l'exclusion sociale et du changement climatique;

⁽¹⁷⁾ Conclusions du Conseil sur le renforcement de la gouvernance multiniveaux dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes aux processus décisionnels (JO C 241, 21.6.2021, p. 3).

⁽¹⁸⁾ Conseil de l'Europe, Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel (CONF/PLE(2009)CODE1).

⁽¹⁹⁾ Pour une définition du terme «éducateur», voir l'annexe II de l'annexe.

⁽²⁰⁾ Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, "Children and Mental Health: preventive approaches to anxiety and depression (Les enfants et la santé mentale: approches préventives de l'anxiété et de la dépression), Office des publications, 2021.

⁽²¹⁾ Pour une définition de l'expression «approche de la jeunesse fondée sur les droits», voir l'annexe II de l'annexe.

⁽²²⁾ Le wiki pour les jeunes est une plateforme en ligne, hébergée par la Commission européenne, qui présente des informations relatives aux politiques des pays européens en faveur de la jeunesse.

28. améliorer l'accessibilité à différents mécanismes de participation tels que les conseils de la jeunesse, les auditions des jeunes et les conférences participatives, y compris le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse, ainsi qu'aux outils numériques de participation, en veillant à ce qu'ils soient axés sur les préoccupations des différents groupes de jeunes au sein de la société, y compris les groupes de jeunes non représentés ou sous-représentés, afin de leur permettre de participer à ces mécanismes et d'y jouer un rôle de premier plan;
29. tirer pleinement parti du potentiel du programme Erasmus+, du corps européen de solidarité et du FSE+, y compris, le cas échéant, de l'initiative ALMA, pour ce qui est de créer des possibilités de projets et d'actions de mobilité, notamment de mobilité hybride, plus inclusifs et durables, pour tous les jeunes. Il convient d'accorder une attention particulière à la participation des jeunes moins favorisés;

INVITENT LA COMMISSION EUROPÉENNE, CONFORMÉMENT AU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À:

30. assurer des actions d'information à long terme au niveau européen, notamment par l'intermédiaire du portail européen de la jeunesse et d'autres outils d'information pertinents, d'une manière qui soit adaptée aux jeunes, inclusive, multilingue et accessible, en ce qui concerne les politiques et programmes de l'UE ayant trait au développement durable et au changement climatique, ainsi que les processus participatifs au sein des institutions européennes;
31. favoriser des possibilités d'activités d'apprentissage par les pairs en matière de durabilité et d'inclusion;
32. continuer à promouvoir et à soutenir une approche transsectorielle et des synergies avec d'autres initiatives telles que la coalition «Éducation pour le climat», la recommandation du Conseil sur l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable ⁽²³⁾ et le «nouveau Bauhaus européen».

⁽²³⁾ JO C 243 du 27.6.2022, p. 1.

ANNEXE I

RÉFÉRENCES

En adoptant les présentes conclusions, le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, ont pris note des documents suivants:

- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Le pacte vert pour l'Europe» (COM(2019) 640 final)
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Bâtir une Europe résiliente – La nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'adaptation au changement climatique» (COM(2021) 82 final)
- Conclusions du Conseil intitulées «Une approche globale en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 – Reconstruire en mieux après la crise de la COVID-19» (doc. 9850/21)
- Conclusions du Conseil sur la préservation et la création d'espaces civiques pour les jeunes facilitant une participation effective de la jeunesse (JO C 501 I, 13.12.2021, p. 19)
- Conclusions du Conseil sur la promotion de la dimension intergénérationnelle dans le domaine de la jeunesse afin de favoriser le dialogue et la cohésion sociale (JO C 495, 29.12.2022, p. 56)
- Conclusions du Conseil intitulées «Favoriser l'engagement des jeunes en tant qu'acteurs du changement en faveur de la protection de l'environnement» (JO C 159, 12.4.2022, p. 9)
- Conclusions du Conseil sur le renforcement de la gouvernance multiniveaux dans le cadre de la promotion de la participation des jeunes aux processus décisionnels (JO C 241, 21.6.2021, p. 3)
- Conseil de l'Europe, Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel (CONF/PLE(2009) CODE1)
- Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «Union de l'égalité: stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030» (COM(2021) 101 final)
- Décision (UE) 2021/2316 du Parlement européen et du Conseil du 22 décembre 2021 relative à l'Année européenne de la jeunesse (2022) (JO L 462 du 28.12.2021, p. 1)
- Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion, «Children and Mental Health: preventive approaches to anxiety and depression - European platform for investing in children» (Les enfants et la santé mentale: approches préventives de l'anxiété et de la dépression - Plateforme européenne pour l'investissement dans l'enfance), Office des publications, 2021
- Eurostat, Quality of life indicators - natural and living environment (Indicateurs de la qualité de vie - Environnement naturel et cadre de vie), septembre 2022
- Parlement européen, Conseil et Commission européenne, Proclamation interinstitutionnelle sur le socle européen des droits sociaux (JO C 428, 13.12.2017, p. 10)
- Cadre d'application de la Stratégie de la Commission économique pour l'Europe pour l'éducation en vue du développement durable de 2021 à 2030
- Rapport scientifique et stratégique du JRC, Baarck, J., Balahur-Dobrescu, A., Cassio, L.G., D'hombres, B., Pasztor, Z. et Tintori, G., «Loneliness in the EU. Insights from surveys and online media data» (La solitude dans l'UE. Informations provenant d'enquêtes et de données des médias en ligne), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2021
- OCDE, Global Teaching InSights, Enseigner pour l'action climatique - synthèse, 2021
- Résolution du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur un cadre pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse: la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 JO C 456 du 18.12.2018
- Stockholm + 50, The Global Youth Policy Paper: Third Official Version (Stockholm + 50, document d'orientation de la jeunesse mondiale, troisième version officielle) mai 2022.
- Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies A/RES/70/1.
- Nations unies, Rapport mondial sur la jeunesse, 2020

-
- Nations unies, Accord de Paris, 2015
 - Nations unies, Convention relative aux droits des personnes handicapées. Recueil des traités, vol. 2515, 2006
 - Nations unies, Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, Aarhus, 1998
 - Nations unies, Convention relative aux droits de l'enfant, 1989. Traité n° 27531. Recueil des traités des Nations unies, vol. 1577, article 12
 - Nations unies, Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948
 - Nations unies, Rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, «Notre avenir à tous», [rapport Brundtland], A/42/427, 1987.
-

ANNEXE II

DÉFINITIONS

Aux fins des présentes conclusions du Conseil, les définitions ci-après s'appliquent:

Éducateurs: ce terme comprend les enseignants (reconnus comme ayant le statut d'enseignant ou équivalent conformément à la législation et à la pratique nationales) et les formateurs (toute personne qui exerce une ou plusieurs activités liées à la fonction de formation théorique ou pratique, soit dans un établissement d'enseignement ou de formation, soit sur le lieu de travail). Il s'agit notamment des enseignants de l'enseignement général et de l'enseignement supérieur, des enseignants et des formateurs de l'EFP initial et continu, ainsi que des professionnels de l'éducation et de l'accueil de la petite enfance, des éducateurs d'adultes et des animateurs socio-éducatifs ⁽¹⁾.

Solitude: la notion de solitude est très subjective. Il s'agit de la perception d'un écart entre le réseau relationnel souhaité par une personne et son véritable réseau relationnel. Elle est vécue comme une expérience profondément négative. Elle ne se définit pas seulement par le fait d'avoir trop peu de contacts sociaux en tant que tels, mais également par l'impression que ces relations ne sont pas suffisamment satisfaisantes. En d'autres termes, par «solitude», on n'entend pas le fait d'être seul, mais celui de se sentir seul. À cet égard, la solitude se distingue de l'isolement social, qui a une dimension objective, définie par l'absence de relations avec d'autres personnes et/ou un nombre très restreint de liens importants ⁽²⁾.

Approche de la jeunesse fondée sur les droits ⁽³⁾: cette approche établit un lien entre les objectifs nationaux des politiques de la jeunesse et les droits des enfants et des jeunes tels qu'ils sont énoncés dans les conventions, les lois et les réglementations internationales. Elle devrait se fonder sur des données de recherche et des statistiques et viser à créer les conditions permettant d'associer les jeunes à l'évolution générale de la société, sur la base à la fois de leurs propres initiatives et des initiatives des décideurs. Une approche de la jeunesse fondée sur les droits peut constituer une méthode permettant aux décideurs d'acquérir les compétences nécessaires pour tenir compte des points de vue des jeunes dans la prise de décision.

Dimension sociale du développement durable: le développement durable est généralement défini comme un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire les leurs ⁽⁴⁾. Il suppose la satisfaction des besoins élémentaires de tous et, pour chacun, la possibilité d'aspirer à une vie meilleure. Le développement durable comporte trois dimensions: économique, sociale et environnementale. La dimension sociale du développement durable repose sur les valeurs fondamentales que sont l'équité et la démocratie, y compris le respect effectif de tous les droits de l'homme - politiques, civils, économiques, sociaux et culturels - pour tous. En 2021, le Conseil a réaffirmé qu'il importait de renforcer la dimension sociale du développement durable afin de promouvoir les droits de l'homme, l'égalité de genre, l'inclusion, le développement humain, la cohésion sociale et l'égalité sous toutes ses formes, ainsi que le dialogue social, la santé et la sécurité au travail et le travail décent ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Tels qu'ils sont définis dans les conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur l'éducation et la formation des animateurs socio-éducatifs (JO C 412 du 9.12.2019, p. 12) et dans la recommandation du Conseil sur l'apprentissage au service de la transition écologique et du développement durable (JO C 243 du 27.6.2022, p. 1)

⁽²⁾ Rapport scientifique et stratégique du JRC, Baarck, J., Balahur-Dobrescu, A., Cassio, L.G., D'hombres, B., Pasztor, Z. et Tintori, G., «Loneliness in the EU. Insights from surveys and online media data» (La solitude dans l'UE. Informations provenant d'enquêtes et de données des médias en ligne), Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg, 2021.

⁽³⁾ Agence suédoise pour la jeunesse et la société civile.

⁽⁴⁾ Nations unies, Rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, «Notre avenir à tous», [rapport Brundtland], A/42/427, 1987.

⁽⁵⁾ Conclusions du Conseil intitulées «Une approche globale en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 – Reconstruire en mieux après la crise de la COVID-19» (doc. 9850/21).